

Conditions Tarifaires – salle du PRESSOIR de Luc-sur-Aude

Toute mise à disposition, gratuite ou payante, de salle municipales de Luc-sur-Aude impose au demandeur de fournir les chèques de caution nécessaires demandés (intérieur, extérieur, clefs).

Cautions et Frais : 3 chèques de caution doivent être remis séparément à la Mairie, pour :

Caution extérieur : 500€

Caution intérieur : 300€

Caution trousseau de clefs : 100€

Pour chaque heure de ménage à faire par les employés municipaux, il sera facturé 20€ en supplément de la location.

Catégories tarifaires et Tarifs :

1) POUR UNE ACTIVITE GRATUITE se référer au règlement intérieur.

2) POUR UNE ACTIVITE PAYANTE - *Les cours réguliers sont prioritaires sur les cours ponctuels.*

-l occupation **hebdomadaire** : 5€/heure de location ou 15€ par demi-journée (dates réservées à l'avance au secrétariat de mairie)

-l occupation **mensuelle**, ou autre forme régulière à l'année : 15€/ demi-journée (dates réservées à l'avance au secrétariat de mairie)

-l occupation **ponctuelle** : 20€ par demi-journée.

3) POUR UNE RESIDENCE ARTISTIQUE

-**ponctuelle** : 10€ la journée (ou 50€ la semaine)

-**à l'année** : 150€ l'année pour une demi-journée par semaine, réservées à l'avance. La salle doit après chaque usage être rendue propre, vide, éteinte (chauffage + lumières) et fermée à clefs. (attention la Mairie se réserve un droit de préemption de la salle, pour l'intérêt public, en cas de réunions urgentes, etc. auquel cas vous serez informé dans les meilleurs délais de l'indisponibilité).

Le prix des résidences peut être négocié contre proposition d'une mise en place d'action pédagogique, comme une collaboration avec l'école de Luc-sur-Aude, ou une offre de spectacle en restitution de Résidence à la commune, aux frais du locataire. Le Conseil Municipal délibère de cette édition après demande écrite à Mr le Maire.

Ces tarifs sont votés en Conseil Municipal à la date du 10.09.2015 et sont valables pour un an.